



Bruxelles, le 11 mai 2022

CM 3044/22

TELECOM  
COASI  
RELEX  
COMPET  
ASIE  
SERVICES  
PROCED

### COMMUNICATION

#### PROCÉDURE ÉCRITE

---

Correspondant: [teleinfo@consilium.europa.eu](mailto:teleinfo@consilium.europa.eu)

Tél./Fax: +32.2.281.7813

---

Objet: Partenariat numérique avec le Japon  
- Autorisation de signer un instrument non contraignant  
- Lancement d'une procédure écrite

---

Le Comité des représentants permanents (1ère partie) ayant décidé le 11 mai 2022<sup>1</sup> de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord d'autoriser la Commission à signer, au nom de l'UE, le Partenariat numérique avec le Japon, qui figure dans le document 8610/1/22 REV1.

**Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".**

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir par courrier électronique au secrétariat général du Conseil ([teleinfo@consilium.europa.eu](mailto:teleinfo@consilium.europa.eu)) **au plus tard le 11 mai 2022 à 17 heures (heure de Bruxelles).**

---

<sup>1</sup> 8599/22